2 fr. suffisent

pour faire pendant de longs jours sa toilette avec l'incomparable

SAVON RODOLL

ESTOMAC

(MALADES DE L') guéris chez eux, sans grands frais par le Traitement à base d'**Eupepsine Dupeyroux** : Mme Noémie Guichard, 2, rue Ste-Hélène, à Lyon (RHÔNE) *souffrait depuis un an d'inappétence, constipation, douleurs d'estomac, selles sanglantes et anémie, guérie en 4 mois.* M. Augustin Etancelin à Aubermesnil-Beaumais par Offranville (SEINE-INFÉRIEURE), *souffrait depuis 15 ans, deux heures environ après les repas, de douleurs constrictives très vives dans l'estomac et était arrivé à ne plus pouvoir garder aucun aliment, guéri définitivement en un an.* M. Louis Lavit à Pontillerry (SEINE-ET-MARNE) *souffrait depuis 4 ans de douleurs au creux de l'estomac, dans le ventre et par moment dans les côtés. Le mal allait s'aggravant de plus en plus, rien ne le soulageait, guéri en 15 Mois.* Le Dr DUPEYROUX, 5, Square de Messine, 5, Paris, envoie **gratis et franco** une petite boîte d'**Eupepsine** aux personnes qui lui en font la demande afin qu'elles essaient sa méthode de traitement qui y sera jointe, ainsi que ses brochures. Ce traitement possède une *efficacité* telle que les malades le continuèrent après essai. **Consultations gratuites** par correspondance. Consultations tous les jours non fériés de 14 à 15 heures.

LA PHARMACIE PRINCIPALE F. GERRETH

15, Rue du Chemin-de-Fer — ROUBAIX
Successeur du Dr BERQUET
est toujours dépositaire des SPÉCIALITÉS suivantes :
PRODUITS VERMIFUGES PIVOT.
ERRO SULFUR, Antiseptique intestinal.
BAUME MIRIGA, contre les Maux de Dents.
POUDRE AUSTRALIA, contre les Maladies des Lapins
POUDRE JANTENJO, contre l'Ivrognerie.
PRODUITS RIGA, pour les Pigeons.
— Service d'ordonnances exécutées avec le plus grand soin — Exécution des prescriptions anglaises. — ENGLISH SPOKEN
LIVRAISON A DOMICILE

Deux gouttes... suffisent avec

"Brianfix"

Produit incomparable pour tous Métaux

Manufacture des Produit d'entretien « JEAN-BART »

Avis de Sociétés Publications

Etude de Me DUCHANGE, notaire à Roubaix, 9, rue du Marechal Foch.

—o—

Suivant acte reçu par Me Amedée DUCHANGE, notaire à Roubaix soussigné le 2 mai 1929, enregistré :

1° M. Léon Boet, demeurant à Roubaix, 50, ter, rue de Lannoy.

2° M. Robert BOET, menuisier, demeurant à Roubaix, 72, rue Delespaul.

3° Et Monsieur Louis Charles VERHENNEMAN, imprimeur, demeurant à Roubaix, 50 ter, rue de Lannoy.

Ont formé une société à responsabilité limitée pour l'exploitation d'un fonds de commerce de menuiserie exploité à Roubaix, cidevant 69, rue Delespaul et 19 bis, quai de Marseille, et actuellement rue de Cohem, 24, apporté à la société par Mrs Léon et Robert Boet, ainsi que toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant audit objet.

La dénomination de la société est « BOET Frères et Cie ».

Dans tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de la Société, la dénomination sociale sera immédiatement suivie des mots écrits visiblement et en toutes lettres : Société à responsabilité limitée » et de l'énonciation du montant du capital social.

La durée de la société est illimitée à compter du 2 mai 1929.

Le siège de la société est à Roubaix, rue de Cohem, n° 24.

Le capital social est fixé à la somme de 150.000 francs divisé en 300 parts de 500 francs chacune, dont 100 ont été attribuées à M. Léon BOET et 100 à M. Robert BOET, en représentation de leurs apports. Les 100 parts de surplus représentant une somme de 50000 francs, ont été souscrites par ledit M. Verhenneman.

Toutes les parts sont entièrement libérées et la somme de 50.000 francs montant des 100 parts souscrites par M. Verhenneman a été versée dans la caisse sociale.

MM. Léon et Robert BOET ont apporté conjointement à la société, le fonds de commerce de menuiserie qu'ils exploitaient à Roubaix, rue de Cohem, comprenant :

1° La clientèle et l'achalandage y attachés et le nom commercial, évalués à 1.000

2° Le matériel et les objets mobiliers servant à son exploitation, d'une valeur de 77.850

3° Et diverses marchandises, bois et fer, d'une valeur de 21.150

Ensemble 100.000

En rétribution de cet apport, il a été attribué à M. Léon BOET, 100 parts de 500 frs entièrement libérées de ladite société et à M. Robert BOET 100 parts de 500 francs entièrement libérées de ladite société.

MM. Léon et Robert BOET ont déclaré que cet apport était fait net de tout passif.

MM. Léon et Robert BOET et A. VERHENNEMAN ont été nommés gérants pour toute la durée de la société.

En cette qualité, ils ont la direction exclusive des affaires de la société et le devront y consacrer tout leur temps.

Ils ont les pouvoirs les plus étendus pour agir ensemble ou séparément au nom de la société en toute circonstance et pour faire toutes les opérations se rattachant à son objet, tel qu'il est déterminé par l'article 3. Ils peuvent notamment nommer et révoquer les employés et agents de la société, fixer leurs traitements et avantages fixes et proportionnels, créer toutes succursales, faire tous traités au comptant ou à terme, transiger, donner tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Toutefois, les ventes et achats d'immeubles, constitutions d'hypothèques et de nantissement, les emprunts, l'émission de chèques, l'acceptation des traites et la conclusion de traités mentionnés ci-dessus à 2000 francs ne pourront être valablement faits que sur la signature des trois gérants.

Il a été stipulé que si de fait l'un ou de l'autre des associés n'entraînerait pas de dissolution de la société, dans ce cas la gérance sera assurée par les ou le gérant survivant. Les parts de l'absence décédé auront droit à ses ayants droit qui devront se faire représenter par l'un d'eux dans tous leurs rapports avec la société.

Une expédition de l'acte déposée le 15 mai 1929 a été déposée le 15 mai 1929 au greffe du Tribunal de Commerce et de la Justice de paix des cantons Est et Ouest de Roubaix.

Les déclarations de créances par tout créancier des apporteurs en vertu de l'article 7 de la loi du 17 mars 1909 devront être faites au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, au plus tard dans la quinzaine de la présente insertion.

Pour extrait et mentions :
(signé) A. DUCHANGE.

96105d

PRETS COMMANDITES ASSOCIATIONS

TISSAGE

(Tissus laine-soie — Cotonsoie — Crêpe de soie artificielle) CHERCHE CAPITAUX pour développer affaires. — Ecrire aux initiales X.C.V.P. au bureau du journal. 96448d

PRÊT

Recherche 75.000 frs pour monter affaire industrielle. Forte garantie. Accepterai commanditaire. Répondre aux initiales: W.K.L. au journal. 6757

VOUS OBTIENDREZ IMMÉDIATEMENT UN

PRÊT

avec un intérêt ressortant

à 4,45 0/0

sur vos immeubles, terres et pour construire, etc.

Sté C. A. F., directeur exclusif pour Tourcoing : M. Godart, 130, rue de Tourcoing, Roubaix. 39097

PRÊT

80.000 frs, sont demandés garantis par immeuble et industrie 300.000 frs. Ecrire T. D. au journal. 13258d

CESSIONS

Etude de Me Louis POISSONNIER, docteur en droit, notaire à Roubaix.

Aux termes d'un acte reçu par Me Poissonnier, notaire à Roubaix, le 7 mai 1929, enregistré à Roubaix le 13 mai 1929, volume 304, folio 1, n° 4, Mr Jules VROMAN, sans profession et Madame Zoé-Marie MILLESCAMPS, son épouse, demeurant à Roubaix, ont cédé à M. Jules-Désiré VROMAN, fabricant d'appareils de gymnastique, demeurant à Roubaix, un fonds de commerce de fabrication et vente d'appareils de gymnastique et d'articles de Sports, exploité à Roubaix, rue du Grand-Chemin, n° 30.

Domicile élu à Roubaix, en l'étude de Me Louis Poissonnier, notaire, rue Nain, 34, pour les oppositions s'il y a lieu dans les dix jours qui suivront la seconde insertion.

Pour première insertion :
Signé : L. Poissonnier.
792d

Rien n'altère sa bonne humeur

Toute la journée c'est comme ça! A partir du moment où il arrive à son bureau le matin, jusqu'à ce qu'il ait fini le soir, il est assiégé par ses employés, par les visiteurs, par les appels téléphoniques. Il lui arrive souvent d'avoir à faire une demi-douzaine de choses à la fois.

Mais pensez-vous que cela le trouble? Pas du tout.

Voilà six mois qu'il « tient le coup » de cette façon, depuis qu'il a pris l'habitude de Kruschen. Régulièrement, chaque matin, il prend sa petite dose journalière — une pincée dans une tasse de café.

Et quel bien-être il en éprouve! Tous ces malaises qui brouillent la cervelle et vous mettent de mauvaise humeur, maux de tête, constipation, épuisement, etc... disparaissent et font place à une merveilleuse sensation de joie, de contentement, d'entrain et de vivacité du cerveau et du corps.

L'homme qui a pris l'habitude de Kruschen est capable d'abattre n'importe quelle quantité de travail sans la moindre difficulté, car la clarté de son intellect, son optimisme et son énergie sont tels qu'ils lui permettent la concentration maximum de son esprit.

Achetez un flacon de Kruschen aujourd'hui et commencez à prendre votre « petite dose » dès demain. Vous verrez!

Sels Kruschen

PRIX (Taxe comprise) 9 Frs 75 le Flacon 16 Frs 80 le Triple Flacon

Dans toutes les pharmacies.

Gilbert QUARTIER

Vente et Achat d'Immeubles
Cessions de Commerce
91, rue Courbet, Croix-Epeule

—o—

A saisir d'urgence

Dégustation, plus magasin vins-liqueurs à emporter. Libre fournisseurs. Grand passage. Forte vente. Bail, petit loyer. Grand jardin. Occupe deux personnes. A céder 28.000 fr. Avec 20.000 fr. comptant.

A profiter de suite

Café-friture, face usines, 2e passage, arrêt tramway, côté Cinéma. 50 dineurs, situation certaine pour menage. Cédant propriétaire vendrait joli immeuble compris, 80.000 fr. avec 50.000 comptant.

Dégustation. Poste extra, belle clientèle, forte vente journalière, travail pour 2 personnes, cédant propriétaire vendrait avec bel immeuble, 95.000 fr. dont 60.000 comptant. 96469d

Arsène Masquelier

Cessions — Contentieux
12, rue de la Concorde
WATTRELOS

—o—

Premier Avis

Suivant acte s.s.p. en date à Wattrelos du 11 Mai 1929, enregistré à Roubaix le 15 mai 1929, folio 72, n° 10, M. Gaston DELEU, cède à M. René BOSSUS, son fonds de commerce d'estaminet qu'il exploite à Wattrelos, rue Paile, 15. Oppositions reçues jusqu'au 6 juin 1929, rue de la Concorde, 12, à Wattrelos. 293d

J. VAN DEN BOSCH
Gradué en Droit

37, rue Pauvrée, Rx

COMMERCE et IMMEUBLE
frontière par Lannoy. Chauffage central. Beau jardin. Occasion. Argent belge.

Pour 12.000 francs

commerce extra, jouets, bonbons, près Roubaix. Loyer 50 fr. Benef. 12 à 13.000 fr.

Place Notre-Dame

Pour tout commerce, négoce laines ou bureaux, maison entière, avec atelier 60 m2. Loyer 165 fr. A céder 20.000 fr.

ALIMENTATION

Vente 2.000 par jour. Loyer 200. A céder 35.000 francs.

PAS-DE-PORTE, Qte PORTE

Loyer couvert face église, à Roubaix. 15.000 francs.

POUR 10.000 FRANCS

Pas-de-porte, face 5 usines, à Tourcoing. Loyer 200 fr.

NOMBREUX COMMERCES
28e Année à Roubaix

CABINET DE

M. Emile Debuisne

Membre de la Cie des Hommes d'affaires de Roubaix
40, rue de l'Espérance, 40
ROUBAIX (Téléphone 19.69)

Deuxième publication

Par acte s.s.p. en date à Roubaix du 2 mai 1929, enregistré même date, folio 68, case 2, M. Alfred BOSSUT, boucher, cède à M. Jérôme VAN BECKE, son fonds de commerce de boucherie qu'il exploite à Roubaix 76, rue du Fontenoy.

Oppositions rue du Cartigny, 5, chez le preneur. Paris au B.O. de 15 mai 1929. 276d

A céder à Roubaix

rue du Collège, alimentation générale, vente journalière 2.000 fr. Loyer 2 000 fr. avec bail. S'adr. 16-21, rue de Tourcoing à Roubaix. 96441d

ESTAMINET LIBRE

à Tourcoing à céder. Ecrire : R.X.N. au journal. 60108

PAS-DE-PORTE

à vendre, avec grand atelier. Libre de tout commerce. Bail illimité. Rue de la Croix-Rouge, à Tourcoing. Adresse au bureau du journal. 60116d

PARFUMERIE

Fabrique et fournitures en gros à céder et associations spécialités de premier ordre.

Ecrire initiales Y.C.V.P. au Journal. 96449d

Grand Estaminet

à céder ou à vendre, avec facilités. Sous-location et ristournes 1928 : 23.000 fr. Cause force majeure. Rien des agences. - Adresse au journal. 13229d

Cession de bail

Bail de 3 ans à céder. Grande maison et dépendances. Loyer 150 fr. par mois. Centre et à proximité tramways. Reprise d'ateliers, électricité, etc., pour 10.000 fr. A débattre. Convienderait à établi. Ecrire initiales N.X.R. au Journal. 96456

Cycles - Accessoires

LAVEUSES, etc., à céder. Détail. 1/2 gros. Grand immeuble. Quartier populeux. Entouré usines. Affaire saine. Grosse clientèle. Beaux bénéf. Tr. sérieux. Ecrire S.K.L. journal. 6761

Petit Pas-de-Porte

ou petit commerce est recherché. Ecrire prix et conditions aux initiales E. D. au bureau du Journal. 192198

Dispose un magasin

quartier populeux, désire représentation, alimentation, vins et liqueurs ou commerce analogue. Ecrire initiales R. E. E. au bur. du journal. 60098

A CÉDER

Estaminet libre de tout, dineurs à volonté. Vente forcée. Jardin face usine Kulmann, Wattrelos. Prix à débattre. Adresse 10, place de la Liberté, Rx. 96103d

Grande ville P.-d.C.

Commerce gros, demi-gros, beurre, œufs, fromages. 400.000 fr. par an. Prix 50.000 fr. Sérieux. Rep. P.C.V.P. au journal. 420d

Grande ville minière

Chapellerie, Modes, etc. Affaire en progression. Prouve 47.000 fr. bénéf. Prix 55.000 fr. Rép. V.C.V.P. au journal. 96421d

CAFÉ-BILLARD

8 chambres meublées, gros chif. Libre fournisseurs. 48.000 fr. Rép. W.C.V.P. au journal. 4224

A céder à Roubaix

Commerce de pianos, quartier bourgeois, bonne clientèle, belle habitation, bail concessionnaire préférait concours. S'adresser rue de la Fontenoy, 24, rue de Tourcoing, Roubaix. 96430d

A céder à Roubaix

rue Jules-Guesde, alimentation, beurre, œufs: commerce de lait. Loyer 125 fr. par mois, avec bail. S'adresser 16-24, rue de Tourcoing, Roubaix. 96440d

OCCASION RARE

Café-Bal à céder prix du matériel, Fortune assurée. Fait 4 repas par semaine. 5, rue Jean-Lionnard, Hellemmes. 67758d

A CÉDER
MALO-LES-BAINS

Café-Restaurant

libre tous fournisseurs, grande salle 250 couverts, 290 hectos bière 11an. 12 ans bail, proximité plage, ouvert toute l'année (Agence s'abstenir). 32 et 34, avenue du Casino. — Il faut : 120.000 francs. 94510

Cabinet Dentaire

plein centre ville importante à céder avec bel immeuble. Besancenot, 45, Voirie, Amiens. 96321

A CÉDER. - DEUX

Magas. chaussures

(Nord et Somme). Ecrire : B.B.V.P. au journal. 96120

Plusieurs Fonds

de commerce en tous genres, à vendre, principalement, très bonne CREMERIE-EPICERIE (2e ne gentille Station Balnéaire. S'adr. AGENCE DUPONT, à Mers-les-Bains (Somme). 96166

Le Nord Immobilier et Commercial

126, rue de Blanchemaille, 126
ROUBAIX — Tél. 37-58

A CÉDER

Beau Pas de Porte d'angle au centre pour café, peu de comptant.

Alimentation Légumes Journaux au Blanc-Seau, chiffre d'affaires 350.000 fr. Bail, bénéfices prouvés 45.000 fr., long bail, petit loyer. A saisir : 50.000.

Boucherie - Charcuterie forte vente et beau matériel, glacière, balance automatique, cause santé, à débattre 25.000 fr.

Epicerie-Buvette, libre tous fournisseurs, 3 hectos 1/2 la semaine avec piano à débattre 27.000 fr.

Plusieurs Boulangeries-Pâtisseries à Roubaix, Tourcoing et Wattrelos avec facilités de paiements.

Alimentation, articles de ménage, très bien situé, beau chiffre d'affaire, cause santé : 20.000 fr., long bail.

S'ad. au Nord Immobilier et Commercial, 126, rue de Blanchemaille, Roubaix. 96177

A CÉDER

de Paris-Plage à Berck-Plage, chalets, maisons de rapport, terrains. Grand choix fonds de commerce. ABAVENT, licencié en droit, 3, avenue de la Gare, Berck-Plage (Tél. 3). 37185

Licence recherchée

à Tourcoing. Ecrire init. L.B. au Journal. 13137

A VENDRE

Fabrique Chaussures, atelier, étalage double, immeuble comprix 100.000 fr., grand passage, beau rapport, facilités de paiement. S'ad. Louis Derycke, 22, rue de Lodi, Tg. 96258

CAFÉ - FRITURE

à céder. Installation moderne. Eau, gaz, électricité. Forte vente prouvée. Ecrire init. B. C. au journal. 13181

Légumes-Conserves

à céder. Travail pour 2 personnes. Bon quartier. Adr. journal. 60051

A CÉDER

Epicerie-Buvette, maison bien connue, rue des Tailleurs, 83, (Mont-à-Leux) Mouscron. 059

IMMEUBLES A VENDRE OU A LOUER

Etude de Me Paul LEFORT, docteur en droit, avoué à Lille, 11, rue de Puébla.

—o—

Département du Nord
Arrondissement de Lille

LICITATION ROOS

Ville de Roubaix

Rue d'Iéna, 22 et 24

DEUX MAISONS

Rue Meyerbeer, 32, 34 et 20

TROIS MAISONS

Rue Turgot, 154 et en cour derrière, 3, 4 et 8

QUATRE MAISONS

A VENDRE

par suite de Licitation entre Majeurs et Mineur et sur Baisse de Mises-à-Prix

L'adjudication aura lieu le Mercredi 5 juin 1929 à 13 heures, à l'audience des Criées du Tribunal départemental du Nord, section de Lille, en l'une des salles du Palais de Justice de ladite ville.

(Les enchères ne seront reçues que par ministère d'avoués)

—o—

DÉSIGNATION

VILLE DE ROUBAIX
ARTICLE CINQUIÈME
(du cahier des charges)

UNE MAISON à Roubaix, rue d'Iéna, numéro vingt-deux, comprenant :

Rez de chaussée : Couloir, deux pièces, dépense.

Cour, cabinet, fosse d'aisance commune avec le numéro vingt-quatre, puits commun avec pompe, aqueduc commun.

Eau potable, le robinet se trouvant dans la rue contre la maison avec le compteur commun à quatre maisons, entre dans la maison numéro vingt-quatre.

Premier étage : Deux chambres, grenier au-dessus.

Louée verbalement au loyer mensuel de cinquante francs.

Rebrise au cadastre, section A, numéro deux mille quatre-vingt-quatre.

ARTICLE SIXIÈME

UNE MAISON à Roubaix, rue d'Iéna, numéro vingt-quatre comprenant :

Même désignation et avantages que dessus.

La vidange de la fosse d'aisance se fait au numéro vingt-quatre.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille quatre-vingt-cinq.

ARTICLE SEPTIÈME

UNE MAISON à Roubaix, rue Meyerbeer, numéro trente-deux, comprenant : Rez de chaussée : couloir, deux pièces, dépense.

Cour, cabinet, fosse d'aisance pour cinq maisons, puits et aqueduc communs à cinq maisons, pompe.

Eau potable dont le robinet et le compteur communs aux cinq maisons, numéros trente-deux, trente-quatre, trente-six, trente-huit et quarante, se trouvent encastrés dans la maison numéro trente-quatre.

Premier étage : Deux chambres, grenier au-dessus avec chambre mansardée.

Louée verbalement au loyer mensuel de cinquante francs.

Reprise au cadastre section A, numéro deux mille cent trente-six.

ARTICLE HUITIÈME

UNE MAISON à Roubaix, rue Meyerbeer, numéro trente-quatre, comprenant :

Même désignation et avantages que ci-dessus.

Louée verbalement au loyer mensuel de cinquante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille cent trente-sept.

ARTICLE DOUZIÈME

UNE MAISON à Roubaix, rue Meyerbeer, numéro vingt (angle de la rue de Wagram avec sortie sur cette dernière rue), comprenant :

Rez de chaussée : deux pièces, dépense.

Petite cour, cabinet, fosse d'aisance et puits communs aux trois maisons, comme il a été dit.

Eau potable avec compteur commun comme il a été dit.

Premier étage : Trois chambres.

Louée verbalement à deux locataires au loyer mensuel total de soixante-dix francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille cent quarante-et-un pour cent trente mètres carrés.

ARTICLE TREIZIÈME

UNE MAISON à Roubaix, rue Turgot, numéro cent cinquante-quatre, comprenant :

Rez de chaussée : Couloir, deux pièces, dépense.

Cour, cabinet, fosse d'aisance commune avec le numéro cent cinquante-huit, puits avec pompe, eau potable à soutirer au robinet se trouvant contre la maison numéro un de la cour ci-après.

Premier étage : Quatre chambres, grenier au dessus.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéros deux mille huit cent soixante-treize p., mille huit cent quatre-vingt-quatorze, mille huit cent quatre-vingt-quinze, mille huit cent quatre-vingt-seize, mil neuf cent un.

Toutes les servitudes actuel les continueront à subsister comme par le passé, les frais d'entretien et de réparation seront payés et supportés proportionnellement entre ceux en faisant usage.

MISE-A-PRIX
ET MODE DE VENTE

Article cinquième du cahier des charges : 5.500 frs.

Article sixième du cahier des charges : 5.500 frs.

Article septième du cahier des charges : 5.000 frs.

Article huitième du cahier des charges : 5.000 frs.

Article douzième du cahier des charges : 6.500 frs.

Article treizième du cahier des charges : 8.000 frs.

Les trois maisons en cour, rue Turgot, seront d'abord exposées en vente séparément, savoir :

Louée portant les n°s 2 et 1, sur la mise-à-prix de : 2.000 frs chacune, et celle portant le n° 8, sur la mise-à-prix de 2.500 frs, puis elle seront réunies pour d'adjudication être prononcée selon le mode le plus avantageux aux vendeurs.

JOURS DE VISITE :

Pour visiter s'adresser sur les lieux :

Les samedi après-midi, de deux heures à quatre heures et dimanches matin, de dix heures à onze heures.

La vente a lieu en exécution de deux jugements rendus par la première chambre du Tribunal départemental du Nord, section de Lille, siégant en chambre du Conseil le quatorze décembre 1928 et le 11 avril 1929, enregistrés sur la requête présentée par : 1° Madame Marie-Ange-Sidonie Roos, épouse assistée et autorisée de Monsieur Arthur-Jules Prévost, employé de commerce, avec lequel elle demeure à Roubaix, rue de la Fosse aux Chênes, n° 18 ; 2° Madame Suzanne-Cecile Hanquart, sans profession, demeurant à Roubaix rue de Mouveaux, cour Delrue, n° 2 épouse de Monsieur Eugène-Marie-Emile Roos, son mari actuellement détenu à la maison d'arrêt de Douai, agissant comme tutrice dudit sieur Roos, son mari, fonction à laquelle elle a été nommée et qu'elle a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit sieur Roos, prise devant Monsieur le juge de Paix du canton Nord de Roubaix, le trente octobre 1928 ; 3° Mademoiselle Marcelle-Marie-Joseph Roos, mineure, née à Roubaix le six février mil neuf cent trente-sept, profession, demeurant à Lives-Lille, rue de Lannoy, n° 176, émancipée suivant déclaration faite par Madame Irma-Léonie-Joseph Leclercq, sa mère, épouse en secondes noces de Monsieur Charles Leclercq, coiffeur, avec lequel elle demeure à Hellemmes-lez-Lille, devant M. le juge de paix du canton Nord de Roubaix, le trente octobre 1928 ; 4° Madame Irma-Léonie-Joseph Leclercq, épouse en secondes noces, assistée et autorisée de Monsieur Charles Leclercq, coiffeur, avec lequel elle demeure à Hellemmes-lez-Lille, cette dernière agissant comme tutrice de ladite mineure Marcelle-Marie-Joseph Roos, susnommée.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille cent quarante-quatre, comprenant :

Rez de chaussée : Couloir, deux pièces, dépense.

Cour, cabinet, fosse d'aisance commune avec le numéro cent cinquante-huit, puits avec pompe, eau potable à soutirer au robinet se trouvant contre la maison numéro un de la cour ci-après.

Premier étage : Quatre chambres, grenier au dessus.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille huit cent soixante-treize p., mille huit cent quatre-vingt-quatorze, mille huit cent quatre-vingt-quinze, mille huit cent quatre-vingt-seize, mil neuf cent un.

Toutes les servitudes actuel les continueront à subsister comme par le passé, les frais d'entretien et de réparation seront payés et supportés proportionnellement entre ceux en faisant usage.

MISE-A-PRIX
ET MODE DE VENTE

Article cinquième du cahier des charges : 5.500 frs.

Article sixième du cahier des charges : 5.500 frs.

Article septième du cahier des charges : 5.000 frs.

Article huitième du cahier des charges : 5.000 frs.

Article douzième du cahier des charges : 6.500 frs.

Article treizième du cahier des charges : 8.000 frs.

Les trois maisons en cour, rue Turgot, seront d'abord exposées en vente séparément, savoir :

Louée portant les n°s 2 et 1, sur la mise-à-prix de : 2.000 frs chacune, et celle portant le n° 8, sur la mise-à-prix de 2.500 frs, puis elle seront réunies pour d'adjudication être prononcée selon le mode le plus avantageux aux vendeurs.

JOURS DE VISITE :

Pour visiter s'adresser sur les lieux :

Les samedi après-midi, de deux heures à quatre heures et dimanches matin, de dix heures à onze heures.

La vente a lieu en exécution de deux jugements rendus par la première chambre du Tribunal départemental du Nord, section de Lille, siégant en chambre du Conseil le quatorze décembre 1928 et le 11 avril 1929, enregistrés sur la requête présentée par : 1° Madame Marie-Ange-Sidonie Roos, épouse assistée et autorisée de Monsieur Arthur-Jules Prévost, employé de commerce, avec lequel elle demeure à Roubaix, rue de la Fosse aux Chênes, n° 18 ; 2° Madame Suzanne-Cecile Hanquart, sans profession, demeurant à Roubaix rue de Mouveaux, cour Delrue, n° 2 épouse de Monsieur Eugène-Marie-Emile Roos, son mari actuellement détenu à la maison d'arrêt de Douai, agissant comme tutrice dudit sieur Roos, son mari, fonction à laquelle elle a été nommée et qu'elle a acceptée suivant délibération du conseil de famille dudit sieur Roos, prise devant Monsieur le juge de Paix du canton Nord de Roubaix, le trente octobre 1928 ; 3° Mademoiselle Marcelle-Marie-Joseph Roos, mineure, née à Roubaix le six février mil neuf cent trente-sept, profession, demeurant à Lives-Lille, rue de Lannoy, n° 176, émancipée suivant déclaration faite par Madame Irma-Léonie-Joseph Leclercq, sa mère, épouse en secondes noces de Monsieur Charles Leclercq, coiffeur, avec lequel elle demeure à Hellemmes-lez-Lille, cette dernière agissant comme tutrice de ladite mineure Marcelle-Marie-Joseph Roos, susnommée.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéro deux mille cent quarante-quatre, comprenant :

Rez de chaussée : Couloir, deux pièces, dépense.

Cour, cabinet, fosse d'aisance commune avec le numéro cent cinquante-huit, puits avec pompe, eau potable à soutirer au robinet se trouvant contre la maison numéro un de la cour ci-après.

Premier étage : Quatre chambres, grenier au dessus.

Louée verbalement au loyer mensuel de soixante francs.

Reprise au cadastre, section A, numéros